



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du Jeudi 25 Mars 2021 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 19/03/2021
Affichage : 19/03/2021

Le **Jeudi 25 mars 2021 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance à huis clos, sous la présidence de M. Eric DESCOMBES, Maire

Étaient présent(e)s : Mesdames Anne-Marie CANY. Isabelle GOUFFIER. Jocelyne ISSARTIAL. Marie-Line TISON
Messieurs Eric DESCOMBES. Kévin GUILLOSSOU. Eric LECOMTE. Pierrick MELISSON. Nicolas PAPIN. Denis SCHOEFS.

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Fanny BECAUD (Pouvoir à M. DESCOMBES). Servanne JAKUBOWSKI (pouvoir à Mme TISON).
Monsieur Yannick ROULEAU.

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne ISSARTIAL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour, les points complémentaires suivants :

- Reconduction contrat mise à disposition d'un agent technique
- Subvention régionale
 - * Subvention : 1 naissance / 1 arbre : accord
 - * Investissements environnementaux : accord
- Complément financement parking : fond de concours et aide départementale

Le Conseil Municipal émet un accord unanime à l'ajout de ces points complémentaires.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 Février 2021

Un exemplaire a été remis à chaque conseiller. Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu du conseil municipal du 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

2 – Amende de police : dossier de demande de subvention pour aire de covoiturage, parking école et radar pédagogique

Monsieur le Maire fait une présentation des trois opérations susceptibles d'être subventionnées au titre des amendes de police pour l'année 2021 :

- 1 - Création d'un parking – Ecole communale
- 2 - Création d'une aire de covoiturage – ZA Val'Activ
- 3 - Installation d'un radar pédagogique – RD 85

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les projets précités
- **DECIDE** de solliciter le concours du Conseil Départemental de la Sarthe suivant les modalités d'éligibilité au dossier de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2021 et suivant les devis estimatifs établis.

3 – Eglise St-Germain : Dossier de demande de subvention DRAC

Monsieur le maire fait une présentation de la prestation relative au diagnostic de l'église et informe de la possibilité d'obtenir une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire **à solliciter** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), **une subvention la plus élevée possible** en vue du lancement de la mission diagnostic
- **AUTORISE** Monsieur le Maire **à inscrire** cette dépense sur le budget de la commune pour l'année 2021.

4) Budget Communal – Année 2021 : Validation des opérations d'investissement

Monsieur le Maire fait une présentation des projets, les plus importants pour l'année 2021, à savoir :

- Lotissement communal « les hauts de la taille »
- Eglise St-Germain : Mission diagnostic
- Mairie : Rénovation de la toiture
- Annexes Mairie : Isolation thermique
- Aire de covoiturage – ZA Val'Activ
- Ecole : Numérique et parking de l'école

Le Conseil Municipal prend acte de ces opérations qui seront à adopter lors de l'adoption du budget communal pour l'année 2021, lors de la prochaine séance du conseil municipal.

5) Lotissement « les Hauts de la Taille » - Vente des terrains

Vu la délibération du conseil Municipal du 18 février 2021 décidant de la création d'un lotissement dénommé « Les Hauts de la Taille » et d'un budget correspondant pour l'année 2021

Vu les études préliminaires effectuées par la Société A3 DESS, désignée en qualité de maître d'œuvre par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la création d'un lotissement communal dénommé sis « Les Hauts de la Taille »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager auprès des services compétents
- **ELABORE** le budget sur l'année 2021 correspondant à ce lotissement,
- **FIXE** le prix de vente des terrains **à 45.00 euros T.T.C le m².**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires aux présentes décisions

6) Personnel communal : Emploi agent technique

Monsieur le Maire confirme la nécessité de recruter définitivement un agent afin d'occuper le poste d'agent technique polyvalent, disponible suite à un départ d'un agent titulaire, afin d'assurer les missions d'entretien au sein des bâtiments et services publics de la commune (ménage école, salle polyvalente, bibliothèque, mairie, etc...aide à la restauration scolaire et aide à la cantinière pour la préparation des repas, service des repas et accompagnement des enfants, désinfection des locaux, aide au service périscolaire etc...

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'agent technique polyvalent de catégorie C à temps non complet (*soit 28/35^{ème}*) à compter du 15 mai 2021, pour effectuer les missions susvisées
- La nomination en qualité de stagiaire, puis titulaire de l'agent contractuel qui occupe ce poste en remplacement depuis la mise en congés pour longue durée d'un agent titulaire puis mise à la retraite anticipée,
- La prolongation du contrat à durée déterminée actuel pour le mois d'avril sur 35 heures dans l'attente de la procédure administrative obligatoire avant la stagiarisation de l'agent susvisé.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **De MODIFIER** l'emploi d'agent technique polyvalent existant par délibération du 2 mai 2018 sur une durée hebdomadaire de travail de 28 heures au lieu de 35 heures
- **De SAISIR** le Comité Technique dans le cadre de cette modification de durée du temps de travail,
- **D'OUVRIR** cet emploi sur les cadres d'emplois des agents techniques et des adjoints techniques principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe
- **DE NOMMER** en qualité de stagiaire puis titulaire sur ce poste au grade d'agent technique territorial de catégorie C, 1^{ER} échelon, l'agent contractuel ayant occupé cet emploi en remplacement depuis 2015, et par dérogation, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement (déclaration vacance d'emploi sans offre)

7) Stagiaire : Accueil - Mission

Monsieur le Maire informe que Melle Laly RAVAUD, qui a déjà fait un stage de 4 mois d'octobre 2020 à Janvier 2021 demande la possibilité d'effectuer de nouveau un stage d'avril à juin 2021 dans le cadre de ses études.

Monsieur le Maire propose de lui confier la mission « communication ». La Commission concernée précisera les contours de la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention complémentaire pour une nouvelle période de stage d'Avril à Juin 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les modalités **d'accueil et de** prise en charge (gratification) suivant les textes règlementaires en vigueur

8) Reconduction Mise à disposition d'un agent technique – Commune de Bouër

Monsieur le Maire informe que la Commune de Bouër souhaite poursuivre la collaboration avec la commune de Sceaux-sur-Huisne du fait du départ de l'un de ses agents. Sa demande porte sur la possibilité d'une mission d'un agent d'une durée de 10 heures par semaine.

Le Conseil Municipal est informé sur la proposition de mettre un agent à raison d'un jour par semaine pour une durée maximum de 8 heures sous réserve de la vérification que ce « service » peut être supporté du fait de l'absence de l'un de nos agents.

9) Subventions Régionales – départementales - communautaires

9.1 - Projet « 1 naissance – 1 arbre »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal De l'opération « une naissance, un arbre » lancée en 2019 par la Région Pays de la Loire dans le cadre de la stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023, programme symbolique cherchant à sensibiliser et responsabiliser les familles sur les sujets du carbone et de la biodiversité,

Vu le règlement d'intervention de cette opération régionale «1 naissance, 1 arbre » définissant les modalités techniques et financières de la participation pour les Collectivités Territoriales souhaitant s'y intégrer,

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** pour la participation de la Commune à l'opération « 1 naissance, 1 arbre » de la Région des Pays de la Loire
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région Pays de la Loire pour mettre en œuvre cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette décision

9.2 – Aide à l'investissement environnemental

Monsieur le Maire informe que les projets d'isolation thermique, panneaux solaires peuvent être éligibles à une aide régionale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime pour solliciter les éventuelles subventions auprès de la Région Pays de la Loire.

9.3 – Complément financement Parking de l'école : fonds de concours et aide départementale

Monsieur le Maire informe que le projet de parking de l'école peut être également éligible à l'aide des fonds de concours et du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime pour inscrire et solliciter ces subventions suivant les conditions d'éligibilité.

10) Aire de covoiturage – ZA Val'Activ : convention

Monsieur le Maire informe qu'au vu du projet de création d'une aire de covoiturage sis zone d'activités Val'Activ située à Sceaux-sur-Huisne, sur une portion de la parcelle cadastrée section A n° 633, appartenant à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, il est nécessaire de signer avec le propriétaire susvisé une convention de mise à disposition de la commune d'une partie de la parcelle susvisée,

Monsieur le Maire présente le projet de convention proposée par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable pour la signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain (prêt à usage) avec la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, fixant les modalités de prêt et d'exploitation d'une portion de la parcelle sise ZA du Val'Activ cadastrée section A n° 633 d'une surface totale de 2 509 m² au bénéfice de la Commune en vue de la réalisation d'une aire de covoiturage.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

11) Informations – Agenda du Maire et des Adjointes –

Monsieur le Maire présente le projet d'activité artisanale à Sceaux-sur-Huisne

12) Questions diverses

Aucune question diverse n'étant soulevée, l'ordre du jour est levée à 22h30.

Prochaine réunion du conseil municipal :

Jeudi 8 Avril 2021 à 20 H 30 - Vote des budgets